



## ANNONCES SUR L'ÉCOLE : LE PRÉSIDENT AURAIT DÛ RÉVISER

### ► Communiqué de presse

Le **SNALC** a écouté les « annonces » qu'a faites Emmanuel Macron sur l'École ce mardi 16 janvier. Nous n'avons pas vu où était la priorité annoncée.

Le président de la République avait oublié d'apprendre son cours, puisqu'il a indiqué souhaiter que la *Marseillaise* soit enseignée à l'École et qu'il y ait une cérémonie de remise du diplôme national du brevet. Or, tout cela existe déjà. Citons les attendus de fin de CE2 qu'on peut trouver dans les programmes actuels : « *Connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République française : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale.* » Indiquons également que la cérémonie républicaine de remise du diplôme du brevet est cadrée par une note de service (n°2016-090) datant de 2016.

Le **SNALC** accueille avec inquiétude les annonces sur le doublement de l'horaire d'enseignement civique ou sur un enseignement de théâtre obligatoire. La dernière fois qu'on nous a vanté la création d'une heure de soutien en sixième, on avait oublié de nous dire qu'on y supprimait la technologie en échange. Quelles disciplines Emmanuel Macron compte-t-il réduire ou faire disparaître cette fois-ci ? De surcroît, le président a indiqué que le doublement de l'horaire d'EMC aurait lieu dès cette rentrée, alors que les répartitions des heures sont en train d'être étudiées dans les collèges. Il est donc hors calendrier, sauf à diminuer les heures d'histoire-géographie, ce qui relèverait de l'inconscience quand on communique sur un « *réarmement civique* ». Le **SNALC** rappelle aussi que le théâtre figure dans les programmes de français, et qu'il conviendrait plutôt d'augmenter le nombre de classes à horaires aménagés et de soutenir les spécialités artistiques au lycée, qui ont été mises à mal par la réforme Blanquer.

Le **SNALC** a eu confirmation que la priorité, ce ne sont pas les personnels. Alors que nos professions sont dans une crise de recrutement sans précédent, rien n'est prévu sur le plan budgétaire pour y remédier. Pire : le président a confirmé l'augmentation du temps de travail des enseignants du second degré, en plaçant la formation continue hors du temps de service, ce qui est unique au sein de la fonction publique. Dégrader les conditions de travail d'un métier qui peine à recruter : voilà une façon originale de nous venir en aide.

Enfin, le **SNALC** aimerait que l'argent qu'on arrive à trouver pour financer une généralisation du SNU ou une éventuelle généralisation de l'uniforme soit utilisé pour le rattrapage salarial et l'amélioration des conditions de travail. Là, on pourrait commencer à entendre que l'École de la République est, réellement, une priorité. On en est loin.

Paris, le 17 janvier 2024

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [jr.girard@snalc.fr](mailto:jr.girard@snalc.fr)